

Les missions locales « service public de la deuxième chance » selon le CREDOC



➤ Selon le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) la situation des jeunes face à l'emploi est préoccupante. Le taux d'emploi des 15-24 ans en France est inférieur à 30 % contre 36% en moyenne en Europe, et les jeunes sont particulièrement concernés par les formes d'emploi précaire.

En exploitant les données de l'enquête sur la Formation et la Qualification professionnelle de l'INSEE et en interrogeant de nombreux acteurs de l'insertion, le CRÉDOC a mené une recherche sur ces jeunes qui, ayant manqué le coche d'une première insertion réussie à la sortie des études, demeurent durablement éloignés de l'emploi stable ou « de qualité ». Pour eux, il s'agit d'obtenir une « deuxième chance » de réussir leur insertion professionnelle. Des centaines de milliers de jeunes sont concernés et peinent à rebondir. Ils se heurtent à l'inconstance des politiques publiques en la matière, au manque de cohérence des dispositifs existants pour les prendre en charge et à la frilosité des employeurs.



En conclusion, les auteurs du rapport formulent trois grandes pistes de réflexion en vue de travailler à une meilleure efficacité dans la prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion :

- > Donner pleinement aux missions locales le rôle de « guichet unique » de la deuxième chance et développer une politique transverse en s'appuyant sur la création d'un délégué interministériel.
- > Envisager la mise en place d'un droit à une allocation d'insertion pour les jeunes de 18 à 29 ans, associé à un statut officialisé par la signature d'un « contrat de deuxième chance » au sein d'une mission locale.
- > Envisager l'opportunité de quotas dans les entreprises pour l'embauche des jeunes sous statut de « contrat de deuxième chance ».

► Synthèse du rapport : Consommation & Modes de Vie 218 - Quelle deuxième chance pour les jeunes en difficulté ?

► Rapport complet : Cahier de Recherche N° C257 - Deuxième chance ? La prise en charge des jeunes éloignés de l'emploi de qualité

www.credoc.fr